

Annexe de l'arrêté de la mise à jour n°16 du PLU

ALBIGNY SUR SAONE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T8/PT1- Transmission aéronautique- Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

Au vu d'une remarque des services de la Défense de Lyon en date du 3 février 2015, la préfecture du Rhône demande que soit supprimée cette servitude sur la commune d'Albigny sur Saône :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune d'Albigny sur Saône .

CHARLY

Plans de prévention des risques naturels (PPRN)

Servitude PM1 relative au plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI).

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDT_SPAR_2015_06_05_01 et son annexe du 11/06/2015 portant approbation de la révision et de l'élargissement à l'ensemble du bassin versant du PPRNI du Garon :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, sur la commune de Charly, est modifiée en conséquence,

- les pièces écrites et plans relatifs au plan de prévention des risques naturels d'inondation du Garon sont intégrés dans les documents de la commune de Charly.

COLLONGES AU MONT D'OR

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à l'article L.424 -1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'étude "Hameau de la Mairie" instauré par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 14 novembre 2005, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Collonges au Mont d'Or.

CORBAS

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Servitude PM3 relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Conformément à l'arrêté préfectoral d'approbation n° DDT_SPAR_2015_07_07_01 en date du 24 juillet 2015 du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) établi autour des établissements CREALIS et SDSP à Saint-Priest :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Corbas.

COUZON AU MONT D'OR

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T8/PT1- Transmission aéronautique- Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

Au vu d'une remarque des services de la Défense de Lyon en date du 3 février 2015, la préfecture du Rhône demande que soit modifié le périmètre de protection sur la commune de Couzon au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Couzon au Mont d'Or.

CURIS AU MONT D'OR

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T8/PT1- Transmission aéronautique- Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

Au vu d'une remarque des services de la Défense de Lyon en date du 3 février 2015, la préfecture du Rhône demande que soit supprimée cette servitude sur la commune de Curis au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Curis au Mont d'Or.

DARDILLY

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T8/PT1- Transmission aéronautique- Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

Au vu d'une remarque des services de la Défense de Lyon en date du 3 février 2015, la préfecture du Rhône demande que soit supprimée cette servitude sur la commune de Dardilly :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Dardilly.

ECULLY

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à l'article L.424 -1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'études "Secteur du Trouillat " instauré par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 19 septembre 2005, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune d'Ecully.

FONTAINES SAINT MARTIN

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
Conformément à l'arrêté préfectoral n°20150003 du 20 mai 2015 instituant des servitudes d'utilité publique "de passage" de l'ouvrage de transport de gaz naturel dénommé "Rillieux la Pape/ Fontaines sur Saône" :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique Pape, pièce écrite , est modifiée en conséquence sur la commune de Fontaines Saint Martin.

GIVORS

Plans de prévention des risques naturels (PPRN)

Servitude PM1 relative au plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI).
Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDT_SPAR_2015_06_05_01 et son annexe du 11/06/2015 portant approbation de la révision et de l'élargissement à l'ensemble du bassin versant du PPRNI du Garon :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, sur la commune de Givors, est modifiée en conséquence,

- les pièces écrites et plans relatifs au plan de prévention des risques naturels d'inondation du Garon sont intégrés dans les documents de la commune de Givors.

- le plan de zonage 1/5000

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude A5 Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement
Conformément à l'arrêté préfectoral du 14/09/2015 relatif au passage d'une canalisation d'eau potable au profit du SIEMLY à Givors:

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Givors.

GRIGNY

Plans de prévention des risques naturels (PPRN)

Servitude PM1 relative au plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI).
Conformément à l'arrêté préfectoral n°2001-4564 et son annexe portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation du Rhône sur la commune de Grigny :

- les pièces écrites et plans relatifs au plan de prévention des risques naturels d'inondation du Rhône, sont intégrés dans les documents de la commune de Grigny.

Plans de prévention des risques naturels (PPRN)

Servitude PM1 relative au plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI).

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDT_SPAR_2015_06_05_01 et son annexe du 11/06/2015 portant approbation de la révision et de l'élargissement à l'ensemble du bassin versant du PPRNi du Garon :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, sur la commune de Grigny, est modifiée en conséquence,

- les pièces écrites et plans relatifs au plan de prévention des risques naturels d'inondation du Garon sont intégrés dans les documents de la commune de Grigny.

- le plan de zonage 1/5000

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude A5 Canalisations d'eau et d'assainissement - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14/09/2015 relatif au passage d'une canalisation d'eau potable au profit du SIEMLY à Grigny :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Grigny.

LIMONEST

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T8/PT1- Transmission aéronautique- Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

Au vu d'une remarque des services de la Défense de Lyon en date du 3 février 2015, la préfecture du Rhône demande que soit modifié le périmètre de protection sur la commune de Limonest :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Limonest.

LYON 2ème

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PT2 relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Conformément au décret du 8 juin 2015 supprimant la zone secondaire de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de Lyon Quartier Général Frère :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 2ème.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral du 26 mars 1981 portant inscription (et non classement) au titre des monuments historiques de l'hôtel Horace Cardon, située 68 rue Mercière à Lyon 2ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 2ème.

LYON 3ème

Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2015-0936 du Conseil de la Métropole du 10 décembre 2015 approuvant la suppression de la ZAC des Jardins de la Buire :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 3ème.

Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2015-0917 du Conseil de la Métropole du 10 décembre 2015 approuvant la création de la ZAC Part-Dieu Ouest :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 3ème.

LYON 4ème

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 15-208 du 26 août 2015 portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancienne propriété Gillet : la villa en totalité, les façades et toitures de l'ancienne maison du gardien et l'abri voisin, le parc et ses éléments maçonnés ainsi que les deux portails de la rue Chazière et de la montée des Esses, et à l'exclusion de l'ancienne ferme, située 25 rue Chazière à Lyon 4ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 4ème.

LYON 6ème

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude AC1 relative à la protection de monuments historiques

Conformément à l'arrêté ministériel n° 40 du 4 août 2015 se substituant à l'arrêté préfectoral du 10 avril 2014, et portant classement au titre des monuments historiques de l'hôtel dit du Gouverneur militaire de Lyon, ancien hôtel particulier des barons Vitta, situé 38 et 38bis avenue du Maréchal Foch et 29 rue Malesherbes à Lyon 6ème :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 6ème.

LYON 7ème

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PT2 relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Conformément au décret du 8 juin 2015 supprimant la zone secondaire de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre d'émission de Lyon Quartier Général Frère :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Lyon 7ème.

MARCY L'ETOILE

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à l'article L.424 -1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'étude "du Contournement de Marcy l'Etoile " instauré par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 22 juillet 2005, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Marcy l'Etoile

MEYZIEU

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à l'article L.424 -1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'étude "Corridor urbain de LEA - Projet du Centre" instauré par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 19 décembre 2005, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Meyzieu.

MIONS

Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2015-0654 du Conseil de la Métropole de Lyon du 21 septembre 2015 décidant de procéder à la suppression de la ZAC de la Fouillouse :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Mions.

NEUVILLE SUR SAONE

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à l'article L.424 -1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, les 2 périmètres d'étude "Contournement Nord " instaurés par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 14 mars 2005, sont supprimés :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Neuville sur Saône.

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à l'article L.424 -1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'étude "Site de la Blanchisserie " instauré par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 14 mars 2005, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Neuville sur Saône.

POLEYMIEUX AU MONT D'OR

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T8/PT1- Transmission aéronautique - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

Au vu d'une remarque des services de la Défense de Lyon en date du 3 février 2015, la préfecture du Rhône demande que soit modifié le périmètre de protection sur la commune de Poleymieux:

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Poleymieux.

RILLIEUX LA PAPE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PT2 relative aux transmissions radioélectriques, concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Conformément au décret du 8 juin 2015 du Ministère de la Défense portant abrogation de l'alinéa n°11 du décret du 12/07/1990 pour la protection contre les obstacles du centre de Rillieux la Pape

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rillieux la Pape.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PT1 relative aux transmissions radioélectriques, concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques

Conformément au décret du 8 juin 2015 du Ministère de la Défense portant abrogation de l'alinéa n°10 du décret du 12/07/1990 pour les perturbations électromagnétiques autour du centre de Rillieux la Pape:

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rillieux la Pape.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
Conformément à l'arrêté préfectoral n°20150003 du 20 mai 2015 instituant des servitudes d'utilité publique "de passage" de l'ouvrage de transport de gaz naturel dénommé "Rillieux la Pape/ Fontaines sur Saône" :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique Pape, pièce écrite, est modifiée en conséquence sur la commune de Rillieux la Pape.

ROCHETAILLEE SUR SAONE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T8/PT1- Transmission aéronautique- Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

Au vu d'une remarque des services de la Défense de Lyon en date du 3 février 2015, la préfecture du Rhône demande que soit supprimée cette servitude sur la commune de Rochetaillée sur Saône :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Rochetaillée sur Saône.

SAINT CYR AU MONT D'OR

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T8/PT1 - Transmission aéronautique - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

Au vu d'une remarque des services de la Défense de Lyon en date du 3 février 2015, la préfecture du Rhône demande que soit modifié le périmètre de protection sur la commune de Saint Cyr au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Cyr au Mont d'Or.

SAINT DIDIER AU MONT D'OR

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T8/PT1 - Transmission aéronautique - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

Au vu d'une remarque des services de la Défense de Lyon en date du 3 février 2015, la préfecture du Rhône demande que soit modifié le périmètre de protection sur la commune de Saint Didier au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Didier au Mont d'Or.

SAINT GENIS LAVAL

Plans de prévention des risques naturels (PPRN)

Servitude PM1 relative au plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRNI).

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDT_SPAR_2015_06_05_01 et son annexe du 11/06/2015 portant approbation de la révision et de l'élargissement à l'ensemble du bassin versant du PPRNi du Garon :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Genis Laval

- les pièces écrites et plans relatifs au plan de prévention des risques naturels d'inondation du Garon sont intégrés dans les documents de la commune de Saint Genis Laval.

SAINT GENIS LES OLLIERES

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à l'article L.424 -1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'étude "Nouvelle liaison Nord-sud RD 489-contournement de Marcy l'Etoile" instauré par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 22 juillet 2005, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Genis les Ollières.

SAINT GERMAIN AU MONT D'OR

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T8/PT1 - Transmission aéronautique - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

Au vu d'une remarque des services de la Défense de Lyon en date du 3 février 2015, la préfecture du Rhône demande que soit supprimée cette servitude sur la commune de Saint Germain au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Germain au Mont d'Or .

SAINT PRIEST

Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2014-0522 du Conseil de la Communauté urbaine du 15 décembre 2014 approuvant la suppression de la ZAC Mozart :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Priest.

Zones d'aménagement concerté (ZAC)

Conformément à la délibération n° 2015-0654 du Conseil de la Métropole de Lyon du 21 septembre 2015 décidant de procéder à la suppression de la ZAC de la Fouillouse :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Priest.

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

Servitude PM3 relative au Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Conformément à l'arrêté préfectoral d'approbation n° DDT_SPAR_2015_07_07_01 en date du 24 juillet 2015 du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) établi autour des établissements CREALIS et SDSP à Saint-Priest :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint-Priest.

SAINT ROMAIN AU MONT D'OR

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude T8/PT1 - Transmission aéronautique - Servitudes radioélectriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage

Au vu d'une remarque des services de la Défense de Lyon en date du 3 février 2015, la préfecture du Rhône demande que soit modifié le périmètre de protection sur la commune de Saint Romain au Mont d'Or :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Saint Romain au Mont d'Or.

SATHONAY VILLAGE

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude PT1 relative aux transmissions radioélectriques, concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques

Conformément au décret du 8 juin 2015 du Ministère de la Défense portant abrogation de l'alinéa n°10 du décret du 12/07/1990 pour les perturbations électromagnétiques autour du centre de Rillieux la pape :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Sathonay Village.

Servitudes d'utilité publique (SUP)

Servitude I3 relative à l'établissement des canalisations de distribution de transport de gaz

Conformément à l'arrêté préfectoral n°20150003 du 20 mai 2015 instituant des servitudes d'utilité publique "de passage" de l'ouvrage de transport de gaz naturel dénommé "Rillieux la Pape/ Fontaines sur Saône" :

- l'annexe des servitudes d'utilité publique Pape, pièce écrite , est modifiée en conséquence sur la commune de Sathonay Village.

TASSIN LA DEMI LUNE

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à l'article L.424 -1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'étude "Nouvelle liaison Nord-sud RD 489-contournement de Marcy l'Etoile" instauré par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 22 juillet 2005, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Tassin la Demi Lune.

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à la délibération du conseil municipal de la commune de Tassin la demi lune en date du 30/09/2015, instaurant un périmètre d'étude dans le secteur situé entre l'avenue Victor Hugo, l'avenue de la République et le chemin de la Vernique, dans le cadre d'un projet de création d'un équipement scolaire et dédié à l'enfance

- l'annexe des périmètres reportés au plan local d'urbanisme, pièce écrite et plans, est modifiée en conséquence sur la commune de Tassin la demi lune.

VAULX EN VELIN

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à l'article L.424 -1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'étude "Carré de Soie" instauré par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 19 septembre 2005, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vaulx en Velin.

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à l'article L.424 -1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'étude "Quartier Saint Jean" instauré par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 19 décembre 2005, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Vaulx-en-Velin.

VILLEURBANNE

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à l'article L.424 -1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'étude "Carré de Soie" instauré par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 19 septembre 2005, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à l'article L.424 -1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'étude "Quartier Saint Jean" instauré par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 19 décembre 2005, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à la délibération n° 2015-0758 du Conseil de la Métropole de Lyon du 2 novembre 2015 décidant de la création du périmètre d'étude "Grandclément gare" :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à la délibération n° 2015-0927 du Conseil de la Métropole de Lyon du 14 décembre 2015 décidant de la création du périmètre d'étude "Saint-Jean Sud" :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.

Périmètres de sursis à statuer

Conformément à l'article L.424 -1 du code de l'urbanisme, la période de dix ans étant parvenue à expiration, le périmètre d'étude "Centre de Villeurbanne" instauré par délibération du Conseil de la Communauté urbaine du 23 janvier 2006, est supprimé :

- l'annexe des périmètres reportés, pièce écrite et plan, est modifiée en conséquence sur la commune de Villeurbanne.